Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, rend publique aujourd'hui la synthèse de la mission de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) chargée d'analyser les conclusions à tirer des causes du suicide du Professeur Jean-Louis MEGNIEN le 17 décembre 2015 à l'hôpital européen Georges Pompidou (HEGP). Dans un courrier adressé à la ministre, l'IGAS considère que le rapport complet de la mission constitue « un document (…) non publiable au sens de la loi », en particulier parce qu'il contient « de nombreuses informations qui relèvent de l'intimité de la vie privée du défunt ».

La mission conclut que « les constats établis, s'ils visent à éclairer les circonstances de survenue du drame du 17 décembre 2015, ne sauraient suffire pour autant à l'expliquer ». Elle note néanmoins cinq manquements dans la prise en compte et le traitement des circonstances dans lesquelles il est intervenu, alors même que des bonnes pratiques auraient pu s'appliquer. La mission observe que ces manquements n'ont pas permis un « traitement optimal » des tensions au sein de la communauté médicale. Sur cette base, elle formule un ensemble de recommandations pour améliorer la gestion des conflits médicaux et la prévention des risques psychosociaux chez les praticiens au sein de l'HEGP et de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Marisol TOURAINE demande à l'AP-HP de mettre en œuvre sans délai l'intégralité de ces recommandations. Certaines ont déjà été engagées par l'AP-HP dans le cadre de son plan d'action du 4 janvier 2016. Par ailleurs, sur la base du travail complémentaire confié à l'IGAS le 16 février et dont les conclusions approfondies sont attendues cet automne, Marisol TOURAINE annoncera prochainement une série d'actions pour améliorer la détection et la prévention des risques psychosociaux de tous les professionnels de santé.

Pour Marisol TOURAINE, « le travail de compréhension présenté aujourd'hui était une exigence absolue : nous le devions à la mémoire de Jean-Louis MEGNIEN ; nous le devions aux équipes de l'HEGP ; nous le devions enfin à tous les professionnels des hôpitaux. Le travail engagé doit se poursuivre et sera complété lors de la présentation du second volet du rapport de l'IGAS consacré à la détection et la prévention des risques psychosociaux dans l'ensemble des établissements hospitaliers. »